

qui étoit venu pour les accompagner, & escortés par la Maréchaussée. Ils furent introduits dans la Salle du Conseil où ayant pris leur place sur des bancs couverts de tapis à fond bleu, parsemés de fleurs-de-lys en or & disposés en amphithéâtre à droite & à gauche du fauteuil du Roi, au-dessus duquel étoit le portrait de Sa Majesté surmonté d'un dais; le Procureur Général requit la lecture de l'Arrêt & prestation du serment de fidélité, foi & hommage au Roi par les Consuls & Corps de Ville, Ecclésiastiques, Gentilshommes, Supérieurs de Maisons Régulières, Chefs de famille & autres habitans. Mr. le premier Président fit à ce sujet un fort beau discours, & prononça l'Ordonnance que voici.

*Nous Commissaires députés par la Cour faisant droit sur la réquisition du Procureur-Général du Roi, avons ordonné que l'Arrêt du 9. de ce mois sera lu par le Greffier de la Cour, & que le serment sera prêté par les Consuls & Corps de Ville, Ecclésiastiques, Gentilshommes, Supérieurs de Maisons Régulières, Chefs de famille & autres habitans.*

Le Greffier ayant lu l'Arrêt, les Consuls & Assesseurs s'avancerent vers Mr. le premier Président, & prêterent à genoux entre les mains le serment en ces termes :

*Nous Antoine François de Monyer de Prilly, Louis-Agricol Billion, Denis-Agricol Benézet Aubert, Pierre-Joseph Million, Consuls & Assesseur de la Ville d'Avignon, jurons & promettons que ladite Ville, le Peuple, Citoyens & Habitans d'icelle, seront perpétuellement obéissans au Roi notre Souverain Seigneur LOUIS XV. heureusement régnant & aux Rois de France ses légitimes Successeurs à la Couronne ; que nous défendrons*